

Conférence interministérielle Santé publique

16 septembre 2020

Procès-verbal

Présents

Membres

○ Wouter Beke, Ministre (Président de la CIM) + Katrien Van Kets, adjunct-directeur beleidscel	Gouvernement flamand
○ Maggie De Block, Ministre + Dr Bert Winnen, directeur cellule stratégique + Sam Proesmans, conseiller + Augustin Coppée, conseiller	Gouvernement fédéral
○ Miguel Lardennois, conseiller cellule stratégique	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
○ Christie Morreale, Ministre + Dr Yolande Husden, directrice cellule stratégique	Gouvernement wallon
○ Antonios Antoniadis, Ministre	Gouvernement de la Communauté germanophone
○ Bénédicte Linard, Ministre	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Valérie Glatigny, Ministre + Delphine Haulotte, conseillère cellule stratégique	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Pedro Facon + Vincent Melis, conseiller CIM	Directeur-général DG Soins de santé SPF Santé publique, et Secrétaire CIM Santé publique

Invités

○ Philippe De Backer, Ministre + Maryline Vercleyen, conseiller	Gouvernement fédéral
○ Florence Pottiez, conseillère de la Première Ministre	Gouvernement fédéral
○ Isabelle Van der Brempt, cheffe de cellule Soins aigus et chroniques, DGGS ○ Gino Claes, conseiller stratégique	SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
○ Karine Moykens	Présidente du comité interfédéral Testing & Tracing
○ Sophie Quoilin	Sciensano, présidente RAG
○ Frank Robben	SMALS, administrateur-général
○ Axel Legay	Professeur UCLouvain
○ Bart Preneel	Professeur KU Leuven

Excusé

○ Alain Maron, Ministre	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
○ Kurt Doms, conseiller DGGs, SPF Santé publique	Secrétariat CIM

1. PV CIM

Le procès-verbal de la CIM du 2 septembre est approuvé.

2. Suivi du travail du RMG sur les stratégies de testing et de quarantaine

En ce qui concerne le testing, le RAG a présenté son rapport au RMG le 10/09 qui en discutera le 17/09.

Pour ce a trait à la quarantaine, une mise à jour du calendrier a été faite, un rapport sur la situation « AS IS » est prévue pour le 24/09 et le rapport final « AS IS » & « TO BE » est prévu pour le 08/10

3. Testing & suivi des contacts : états des lieux

Karine Moykens donne une présentation en s'aidant d'un PPT (disponible sur SharePoint)

Quelques éléments-clés :

L'IFC fait état de certains chantiers sur lesquels, ils travaillent :

- Un outil pour la prise de rendez-vous dans les centres de tri

Pedro Facon demande que cette question des modules de réservations soit bien travaillée en amont avec les premiers acteurs concernés afin d'éviter d'éventuels redondances d'outils.

La Ministre De Block insiste pour les informations soient bien communiqué à tous les acteurs et que les personnes qui participent à des groupes relayent bien les décisions et informations

Le Ministre De Backer trouve l'initiative très positive. Il trouve que c'est important pour appuyer les labos. Il note une attention à apporter en ce qui concerne les personnes sans NISS et qui donc risque de ne pas avoir accès aux différentes plateformes.

En ce qui le module de réservation, c'est un outil qui faciliterait la gestion du matériel et permettre d'assurer une meilleur vue sur la capacité de chaque centre. Il est en effet important de maintenir un flux continu.

Le Ministre se demande s'il ne serait pas pertinent dans le cas des grandes villes d'ajouter des centres de prélèvements supplémentaires pour diminuer le temps d'attente pour le prélèvement.

Ce système doit venir en soutien au médecin généraliste et centre de tri existant qui pourraient donc être activé en cas de nécessité.

Madame Moykens abonde en ce sens en signalant que sur Bruxelles, on voit poindre une situation de pression. Il faut donc diminuer ce stress qui génère de la frustration pour ceux et celles qui doivent se faire tester. Dans ce sens l'outil de réservation devrait permettre de limiter cette frustration.

La Ministre Linard demande de faire attention au système dans le cas de création de liste d'attente. Il faudra faire attention au report de personnes au lendemain et de créer un cercle sans fin. Il faut s'assurer que les créneaux de réservations soient réalistes pour assurer une bonne capacité. Il ne faut pas par contre négliger la fracture numérique et éventuellement réserver des plages pour les personnes non connectées. Il est demandé de s'assurer que la médecine scolaire puisse émettre des codes d'activation en cas de contamination en collectivité afin de permettre aux personnes d'aller directement au centre de prélèvement.

Monsieur Lardennois pose la question sur la notion de délai raisonnable ou acceptable. Dans différentes situation cette notion peut signifier des choses différentes.

Madame Moykens rappelle par ailleurs que le délai entre le prélèvement et le résultat est actuellement d'environ 24 heures et parfois de 48 heures. Un grand travail a été fait et continue d'être fait afin de réduire ce délai au maximum.

La Ministre De Block intervient pour insister qu'en cas de cluster ou contamination dans un groupe ou PME, la rapidité du résultat est essentiel.

Le Ministre De Backer souligne que les investissements que l'on concède pour des nouveaux centres ont un impact surtout à long terme. Il est important d'anticiper le risque d'implosion des centres et donc de prévoir des lieux secondaires. Sur la question de comment mettre cela en place, cela reste à déterminer.

Madame Moykens signale donc que cette proposition a pour intention de répondre à ces situations. En effet, le module de réservation permettra aux centres sans système et ceux avec un système déjà existant de mieux gérer la capacité. Il sera important toutefois d'avoir accès à des données de qualité pour assurer la fiabilité et le fonctionnement de ce système.

Monsieur Robben met en avant aussi que cet outil pourrait aider mieux voir la capacité disponible ainsi les zones où il reste des possibilité de réservation.

Le Ministre Beke pose la question de savoir s'il est possible d'élargir les personnes habilitées à faire le prélèvement. Le Ministre pose aussi la question pour savoir quel est le calendrier pour intégrer d'autres formes de testing dans ce circuit.

Le Ministre De Backer qu'il est déjà possible de demander à des étudiant·e·s de faire le prélèvement tant qu'il·elle·s sont supervisé·e·s par un encadrant professionnel. Il faut vérifier cela en plus de détail avec l'INAMI. La Ministre De Block confirme la possibilité pour les étudiant·e·s.

Le Ministre De Backer pose la question si l'IMC peut prendre en charge cette question.

Monsieur Facon intervient et signale que c'est avant tout une question politique en lien avec le déclassement de cette intervention. Cette demande a déjà été formulée dans le cas du personnel des laboratoire.

La Ministre De Block rappelle un KB de modification avait été initié et que ce dernier avait suscité une vive critique et du coup n'a pas été au bout de son parcours. C'est un sujet très polémique.

Monsieur Facon signale que si le CNS ou les Ministre donne un mandat politique clair, l'administration préparera le travail.

Monsieur Facon poursuit en demandant de prendre la température par rapport à cette question. Cela concerne d'un côté les infirmier·ière·s et les médecins et aussi le personnel des laboratoires. Il serait important de savoir pourquoi il n'y a pas assez de disponibilité de personnel.

Le Ministre De Backer soulève la question sur les tests salivaires. Ces tests demandent le même temps et sont en cours d'analyse par le RAG. Une des questions qu'ils posent est celle de leur sensibilité. Il faudra donc évaluer si on peut accepter un certain seuil de personnes, a priori faiblement contaminant, de ne pas être détectées. Actuellement, il y a deux essais qui sont réalisés à Liège et à Anvers avant de confronter cette possibilité à des conditions de terrain. Actuellement donc seul le test nasal est utilisé. Dans le cas d'un screening, cette option pourraient être pertinente. Le RAG avance sur cette question. Il faut donc intégrer dans la stratégie le fait de rater certaines personnes.

La Ministre Linard signale l'aspect moins intrusif des tests salivaires, surtout en ce qui concerne les jeunes et les enfants.

Le Ministre Beke souhaiterait avoir une vue depuis le mois de juin de l'amélioration de la recherche de contact afin de mettre en perspective les améliorations que les différentes mises-à-jour ont permis.

Madame Moykens se charge de préparer cela.

La Ministre Linard aimerait savoir s'il n'est pas opportun de redéfinir le concept de contact à haut risque en tenant compte des contextes par exemple des collectivités. Quelle approche dans le cadre d'un encadrant. La Ministre signale aussi que la longueur de la quarantaine a un certainement un impact sur la transmission d'information. Plus cette durée est longue moins les gens seront enclins à s'y plier.

La Ministre De Block propose que cette question soit pris en main par le RMG/RAG. Ensuite en ce qui concerne la quarantaine cette question est actuellement en débat au RMG.

Madame Moykens demande si l'IFC reçoit le mandat de la CIM pour avancer sur le module de réservation. Les Ministres sont d'accord. La Ministre Morreale donne son accord moyennant une concertation avec le secteur.

DÉCISIONS

- 1. La CIM approuve la demande l'IFC de réaliser un module de réservation pour les centres de prélèvement à réaliser en concertation avec les acteurs concernés.**
- 2. L'IFC va réaliser un rapport graphique sur l'amélioration dans la recherche de contact depuis le mois de juin à aujourd'hui.**
- 3. La CIM mandate le RMG d'étudier le concept de contact à haut risque et le réviser si nécessaire**

4. Suivi des PLF

Monsieur Claes présente les résultats du suivi des PLF et les indications que les données nous permettent de voir sur par exemple le taux de positivité de certaines zones.

Les Ministres félicitent le travail accompli.

5. Présentation de l'application

Les Professeurs Axel Legay et Bart Preneel présentent le fonctionnement de l'application Coronalert.

Le Professeur Legay en tant que spécialiste en cybersécurité signale la qualité du travail et le respect de la vie privé que cette application garantit.

Afin d'encadrer le lancement de l'application, une équipe spéciale d'une dizaine de collaborateur a été mis sur pied afin d'aider par rapport aux question spécifique en lien avec l'application.

6. Divers

Madame Pottiez signale la tenue prochaine d'un OCC, le lundi 21 septembre en préparation du CNS qui devraient avoir lieu le mercredi 23 septembre – date à confirmer. Il est demande de s'assurer que la note du RMG sur la quarantaine soit transmis dans les temps

Monsieur Winnen partage un point qui a été soulevé par les virologues et qui concerna l'article 12 pour les actions événementielles – la demande d'avis pour dérogation. Il est demandé d'aider pour avoir une harmonisation des directives. Il y a beaucoup de demande pour des exceptions. Il est proposé aux virologues de préparer une note. La Chancellerie et le cabinet De Block se charge de cette question.

Monsieur Winnen souligne toutefois la difficulté de cet article car virologue n'est pas un métier protégé.

Le Ministre Beke amène une question sur la possibilité de prise en charge de personnes transfrontalière en matière de testing. Les Pays-Bas ont une moindre capacité et certaines zones limitrophes en Belgique pourraient aider. Quelles sont les règles en vigueur ?

DÉCISIONS

- 4. Le Chancellerie et le cabinet De Block se chargent de prendre contact avec les virologues et de leur demander de préparer une note.**

7. Communication

Pas de projet de communication.

8. Prochaine réunion

Une prochaine CIM virtuelle est réservé pour le 30 septembre 08.00 – 10.00.